

DOMAINE « ARTS DE LA PAROLE ET DU THEATRE »

<u>Cours de base</u>	<u>Organisation</u>	<u>Conditions d'admission et obligations</u>
Formation pluridisciplinaire	<u>Filière de formation :</u> Cours pour enfants : 6 années (F1 à F6) 2 périodes/sem. Cours pour adultes : 2 années (F1 à F2) 2 périodes/sem.	- Âge requis : à partir de 8 ans au 31 décembre - Cours pour enfants : accessible de 8 à 13 ans - Cours pour adultes : accessible à partir de 14 ans
Déclamation	<u>Filière de formation :</u> Cours pour enfants : 3 années (F1 à F3) 1 période/sem. (ou 2) Cours pour adultes : 2 années (F1 à F2) 1 période/sem. (ou 2)	- Âge requis : à partir de 12 ans au 31 décembre - Cours pour enfants : accessible de 12 à 13 ans - Cours pour adultes : accessible à partir de 14 ans
	<u>Filière de qualification :</u> 5 années (Q1 à Q5) 1 période/semaine (ou 2)	- Âge requis : à partir de 13 ans au 31 décembre - Avoir satisfait à la filière de formation - Pour accéder en Qualification 4, l'élève doit : avoir satisfait à la 1 ^{ère} année du cours d'orthophonie avoir satisfait à une année du cours d'histoire de la littérature et du théâtre
Théâtre	<u>Filière de formation :</u> Cours pour enfants : 4 années (F1 à F4) 1 période/sem. (ou 2) Cours pour adultes : 2 années (F1 à F2) 1 période/sem. (ou 2)	- Âge requis : à partir de 12 ans au 31 décembre - Cours pour enfants : accessible de 12 à 13 ans - Cours pour adultes : accessible à partir de 14 ans
	<u>Filière de qualification :</u> 5 années (Q1 à Q5) 1 période/semaine (ou 2)	- Âge requis : à partir de 16 ans au 31 décembre - Avoir satisfait à la filière de formation - Pour accéder en Qualification 4, l'élève doit : avoir satisfait à la 1 ^{ère} année du cours d'orthophonie avoir satisfait à la 1 ^{ère} année du cours de déclamation avoir satisfait à une année du cours d'histoire de la littérature et du théâtre

! - l'élève ne pourra bénéficier que de 3 années de redoublement sur le cycle complet
- l'élève peut doubler une année d'études mais ne peut pas tripler.

<u>Cours complémentaires</u>	<u>Organisation</u>	<u>Conditions d'admission et obligations</u>
Orthophonie	2 années 1 période/semaine	- Âge requis : à partir de 12 ans au 31 décembre - Être inscrit à un cours de base ou être dispensé de suivre le cours de base par le conseil de classe et d'admission.
Atelier déclamation	8 années 1 période/semaine	- Âge requis : à partir de 12 ans au 31 décembre - Être inscrit à un cours de base ou avoir terminé une filière de formation
Atelier théâtre	8 années 1 période/semaine	- Âge requis : à partir de 12 ans au 31 décembre - Être inscrit à un cours de base ou avoir terminé une filière de formation
Histoire de la littérature et du théâtre	4 années 1 période/semaine	- Âge requis : à partir de 16 ans au 31 décembre - Être inscrit à un cours de base en filière de qualification ou de transition ou être dispensé de suivre le cours de base par le conseil de classe et d'admission.